



GESTIONNAIRE DE L'HERITAGE DU VIEUX-SAINT-EUSTACHE

**Mémoire présenté par la  
Corporation du Moulin Légaré  
Renouvellement de la politique culturelle du Québec**



Présenté au Bureau du renouvellement de la politique culturelle  
Ministère de la Culture et des Communications du Québec  
**Le 26 août 2016**

## **Introduction**

Le ministre de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) a sollicité le milieu afin de recevoir des mémoires dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec pour alimenter sa réflexion. À cet effet, la Corporation du Moulin Légaré (CML) a pris l'initiative de réaliser un mémoire.

Jouant un rôle important au cœur de l'arrondissement patrimonial du Vieux-Saint-Eustache, la CML est reconnue pour la grande qualité de ses initiatives en matière de conservation, de mise en valeur et d'éducation du public sur les plans historique et patrimonial. Il est important pour nous de pouvoir contribuer à la réflexion sur l'avenir du réseau muséal en apportant des arguments basés sur notre expérience du milieu.

## **La Corporation du Moulin Légaré**

La CML est un organisme à but non lucratif créé en 1976 dont l'objectif principal est d'assurer la protection et la mise en valeur du moulin Légaré ainsi que la pérennité du métier de meunier. Au fil des années, le rôle de la Corporation s'est élargi et dépasse désormais l'unique responsabilité du moulin Légaré.

En 2005, suite à une entente intervenue avec la Ville de Saint-Eustache, la CML est devenue responsable d'assurer le développement des volets Tourisme et Patrimoine. Elle a notamment pour mandat de gérer les salles d'exposition situées dans la Maison de la culture et du patrimoine (manoir Globensky), de gérer l'organisation des circuits du quartier historique ainsi que des visites commentées des attraits patrimoniaux du Vieux-Saint-Eustache et d'assurer la promotion de ces diverses activités.

La CML joue un rôle actif dans la communauté eustachoise et rejoint des clientèles de tous âges aux champs d'intérêt variés. Les activités muséales, éducatives et culturelles permettant de sensibiliser les citoyens à l'histoire et au patrimoine dans un contexte de loisir sont une occasion pour la communauté de connaître son milieu et de l'apprécier davantage.

## **Orientations**

La CML a retenu trois des sept grandes pistes identifiées par le MCCQ tiré de son document intitulé « Cahier de consultation », et sur lesquelles elle a fondé sa réflexion en ce qui a trait au renouvellement de la Politique culturelle du Québec :

- L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante;
- Le rapport du citoyen à la culture;
- La gouvernance et le financement.

## **GRANDS AXES DE RENOUVELLEMENT**

### **AXE 1**

#### **L'ÉVOLUTION DES DOMAINES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET DE LA PLACE DES CRÉATEURS DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE EN TRANSFORMATION CONSTANTE**

##### **1.1 Quelles nouvelles stratégies devrait-on mettre en place afin que la conservation du patrimoine, l'archéologie, l'urbanisme et la qualité architecturale s'inscrivent davantage en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire ?**

Par rapport à cet axe, la CML propose de concentrer les efforts sur la sensibilisation du public aux valeurs associées au patrimoine ainsi qu'à l'appropriation citoyenne des mesures favorisant sa préservation et sa sauvegarde.

#### **A) La sensibilisation du public par rapport aux valeurs patrimoniales**

Nous observons que plusieurs initiatives de conservation se concentrent sur les aspects matériels des éléments caractéristiques du patrimoine, notamment en ce qui concerne l'urbanisme et l'archéologie. Dans cette perspective, les projets de conservation peuvent facilement être perçus comme des contraintes, des obstacles et des moyens coûteux pour préserver des éléments sans en connaître véritablement l'importance ni la signification.

Nous proposons donc, dans un premier temps, que la gestion du patrimoine soit pensée et effectuée en fonction des valeurs qui y sont associées. Dans un deuxième temps, les initiatives de conservation doivent être accompagnées de mesures de diffusion de

l'information au sujet du patrimoine en visant des objectifs de vulgarisation et de sensibilisation.

Pour ce faire, nous suggérons d'abord d'identifier la ou les valeurs que les lieux ou les éléments patrimoniaux représentent aux yeux de la communauté dont ils font partie. Ces valeurs peuvent être de nature historique, artistique, documentaire, sociale, symbolique, contextuelle. Elles constituent les raisons pour lesquelles une communauté donnée reconnaît un élément patrimonial et désire le conserver.

Dans cette perspective, il est nécessaire de considérer les citoyens comme des acteurs influents qui se trouvent au centre de ces initiatives. Impliqués dans leur milieu, ils possèdent souvent une expertise dans différents domaines liés au patrimoine comme l'histoire, la muséologie, l'architecture et l'urbanisme, pour ne mentionner que ceux-ci. Qui plus est, les citoyens vivent au quotidien avec les éléments patrimoniaux qu'ils souhaitent conserver. Ils se mobilisent pour y arriver tout en prenant part à des actions bénévolement. En s'impliquant au sein d'un organisme patrimonial, ils mettent de l'avant des pétitions, des collectes de fonds, des conférences de presse, des manifestations, des expositions, etc. Les citoyens doivent donc être le point de départ des initiatives de conservation du patrimoine.

Une fois ces valeurs identifiées, il importe également de se pencher sur la relation entre la conservation du patrimoine et sa communauté pour comprendre comment le territoire est occupé et développer des pistes pour son aménagement. Cela nécessite de tenir compte du contexte urbain, de l'environnement construit et/ou naturel, des bâtiments, de leurs détails architecturaux et de la topographie. Il s'agit donc de retracer la relation qu'une communauté entretient avec le patrimoine, son environnement et son contexte.

La conservation du patrimoine doit être vue comme une valeur ajoutée, pas uniquement une contrainte de plus à considérer. Il faut développer des politiques, soutenues par des mesures financières adéquates, visant la reconnaissance, l'identification, la promotion et la transmission du patrimoine et encourager la recherche et la diffusion de l'information afin d'en faire profiter le plus grand nombre.

## **B) L'appropriation citoyenne des mesures favorisant la préservation et sa sauvegarde du patrimoine**

Nous avons démontré le rôle essentiel que les citoyens jouent dans l'identification des valeurs associées au patrimoine et la nécessité de leur participation aux processus de conservation. Ces initiatives doivent rejoindre les citoyens et ils doivent sentir qu'ils font partie de la réussite de projets. Il faut miser sur l'appropriation par les citoyens et sur leur sentiment d'appartenance plutôt que sur des mesures coercitives qui ne feront que rendre le patrimoine encore plus rébarbatif.

Le patrimoine est une dimension identitaire essentielle d'une collectivité puisqu'il est témoin de ses façons de vivre et de ses savoir-faire. Conserver le patrimoine assure la transmission de cette identité. Miser sur cet aspect permet d'orienter l'aménagement de l'espace et du territoire afin de créer une cohésion sociale, culturelle et environnementale. Ainsi, en plus des efforts de diffusion de l'information et de sensibilisation énoncés plus haut, il importe de solliciter la collaboration de la collectivité et d'inclure les citoyens dans le processus de conservation du patrimoine.

Nous proposons d'approcher la conservation du patrimoine comme un processus dans lequel les nombreux acteurs — autant les citoyens que les MRC, les municipalités et le milieu associatif — ont une responsabilité partagée. Un consensus doit se faire pour favoriser un dialogue en continu où les citoyens sont des interlocuteurs dont les témoignages sont reconnus, mais aussi inclure des groupes citoyens à des groupes de travail sur le patrimoine.

Plus encore, nous insistons sur l'implication d'acteurs qui proviennent des différentes sphères de la collectivité listés ci-dessous :

- Les grands partenaires civils ;
- Le milieu associatif ;
- Le milieu des affaires : le sensibiliser et l'inciter à mettre en valeur son propre patrimoine, encourager les investissements et le mécénat ;
- L'industrie de la construction : valoriser les métiers et les matériaux traditionnels, favoriser les techniques de restauration durables;

- L'industrie touristique : développer un produit sur le patrimoine québécois ou eustachois, dans le cas de la CML ;
- Le milieu culturel : sensibiliser les promoteurs et organisateurs à intégrer la dimension patrimoniale dans leurs services ;
- Les médias : promotion et diffusion des connaissances des réflexions.

En bref, la CML partage la vision de la culture en tant qu'élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires comme énoncé dans la partie 4 de l'Agenda 21C intitulée « Culture, territoire et environnement ». Nous saluons cette charte et nous souhaitons que ses principes influencent le développement de politiques ou de nouvelles mesures de conservation du patrimoine.

## **1.2 Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturelle suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi?**

### **g. autre (préciser) : le patrimoine culturel immatériel**

La CML croit que la nouvelle politique culturelle du Québec devrait inclure le patrimoine culturel immatériel. Ce type de patrimoine fait partie de notre identité, de notre mémoire. Il se rattache habituellement au matériel, à des objets ou à des lieux. Ainsi, la sauvegarde du patrimoine immatériel va souvent de pair avec la conservation du patrimoine matériel.

La CML est à la fois responsable de la conservation du moulin Légaré et du savoir-faire du métier de meunier qui y est transmis de génération en génération depuis plus de 250 ans. Aujourd'hui, deux meuniers gardent cette pratique vivante : Daniel Saint-Pierre y travaille depuis 29 ans et enseigne le métier à Martin Trudel depuis 7 ans.

Nous reconnaissons les initiatives du MCCQ d'inclure ce type de patrimoine dans la Loi sur les biens culturels de 2012. Dans cette optique, nous avons déposé une demande de désignation de la pratique du métier de meunier comme élément du patrimoine immatériel du Québec en décembre 2015. Dans cette demande, nous soulignons les enjeux qui sont liés à la sauvegarde de ce patrimoine, des menaces qui pèsent sur sa transmission comme le manque de financement pour assurer une relève et entretenir les

bâtiments. Nous abordons également des mesures à envisager pour le garder vivant comme la valorisation du métier, sa documentation et sa diffusion.

De façon générale, nous recommandons également les mesures suivantes pour favoriser la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel :

- La création d'un fonds national dédié aux organismes pour la formation et la médiation culturelle liées aux pratiques traditionnelles ;
- La création de stratégies de développement concrètes suite à des désignations légales ;
- Un soutien financier lié à des projets nationaux et régionaux liés à la tradition orale.

## **AXE 2 LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE**

### **2.1 Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique ? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels ?**

La CML a pour approche de proposer une programmation d'activités qui favorise la participation de la communauté à la vie culturelle en visant la démocratisation de la culture. Nous avons mis en place une programmation éducative spécifique destinée aux publics. Nos objectifs consistent à mettre en valeur le patrimoine du Vieux-Saint-Eustache, à transmettre les valeurs qui y sont associées et à diffuser son contenu. Pour ce faire, nous offrons des activités qui suscitent le plaisir chez les jeunes et qui sont complémentaires aux programmes des écoles.

En ce qui concerne un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels, nous proposons des variantes à des initiatives existantes.

Prenons d'abord le programme « La culture à l'école » qui facilite les liens entre les écoles et les artistes pour que ces derniers animent des ateliers artistiques dans les milieux scolaires. Nous estimons qu'il s'agit d'un excellent programme destiné à la démocratisation de la culture. Or, la CML, ainsi que d'autres organismes ou institutions, ne peuvent pas y prendre part puisque ce programme est réservé aux artistes – d'autres organismes/institutions ont ce même problème.

Nous pourrions imaginer un programme qui agirait au même titre en permettant la découverte des institutions ou des organismes culturels qui se trouvent dans la même région que les écoles. Des mesures incitatives pourraient être mises de l'avant pour faciliter ces échanges. De telles initiatives sont significatives et souhaitables pour que les jeunes développent en bas âge des habitudes de fréquentation des lieux culturels et de la curiosité par rapport au monde culturel. Le MCCQ et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pourraient collaborer afin de mettre sur pied une vision cohérente et transversale de la culture, de l'histoire et du patrimoine à même le programme de formation de l'école québécoise.

À titre d'exemple, de nombreuses institutions muséales québécoises, dont la CML, ont participé à un événement culturel mondial sur Twitter : #MuseumWeek. Les musées étaient invités à diffuser des images, vidéos ou informations à leur sujet en fonction d'un thème différent chaque jour. Il serait possible d'étendre le concept afin qu'il se tienne réellement dans les musées et non seulement sur une plateforme de diffusion Web. Cela pourrait s'apparenter aux Journées de la culture qui se déroulent chaque automne au Québec. Toutefois, puisque l'événement aurait lieu pendant une semaine, ce serait l'occasion de rejoindre les écoles. Une enveloppe budgétaire allouée à cette semaine permettrait aux élèves de participer à ces activités gratuitement.

Enfin, consolider la collaboration entre le milieu scolaire et le milieu culturel doit être considéré comme une mesure clé pour la réussite des jeunes. Divers partenariats dans le cadre d'activités multidisciplinaires existent déjà et d'autres pourraient être développés et soutenus financièrement. Par exemple, la CML a participé pendant deux années consécutives au concours « L'expérience photographique du patrimoine » en partenariat avec l'Escadron 785 Kiwanis de Saint-Eustache. Les jeunes cadets qui y ont pris part ont développé des compétences en photographie et certaines de leurs œuvres ont été reconnues à l'échelle provinciale et même internationale. Ils ont été sensibilisés au patrimoine de Saint-Eustache, et des images de celui-ci ont été diffusées grâce à ce concours.



## **2.2 Comment mieux soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de la culture ?**

La culture constitue un excellent prétexte pour établir un dialogue avec les jeunes sur une variété de sujets. Le lieu culturel, qu'il s'agisse d'un musée, d'un centre d'exposition, ou d'un théâtre, facilite l'interaction entre les jeunes et l'histoire ou le patrimoine. Ces espaces sont donc des endroits tout indiqués pour faire place à la médiation culturelle. À la CML, les lieux que sont la Maison de la culture et du patrimoine (manoir Globensky), le moulin Légaré et le quartier historique du Vieux-Saint-Eustache sont considérés comme des espaces privilégiés pour exposer les étapes de notre histoire ainsi que des mouvements sociaux et politiques.

Dans ce contexte, nous souhaitons que les jeunes visiteurs soient placés au centre même d'un projet, d'une activité ou d'un atelier afin qu'ils puissent s'approprier le contenu et le discours porté par nos expositions. Pour favoriser le développement de leur autonomie, nous demandons aux jeunes d'interpréter les contenus à leur manière. Ainsi, à leur tour, ils laissent eux-mêmes des traces de leur histoire pour les générations futures. Le lieu culturel devient alors un lieu d'échanges intergénérationnel où différents publics interagissent à différents moments, à travers des expériences muséales.

Le but ultime est de faire vivre une expérience mémorable lors de leur visite, différente, mais complémentaire à celle de l'école. De ce fait, ils repartiront en ayant acquis une nouvelle perspective sur notre culture et notre patrimoine. Ils deviendront alors des médiateurs culturels à leur tour en échangeant avec leur entourage.

## **2.3 Quelle importance doit-on donner au loisir comme mode de participation à la culture ?**

En ce qui concerne le loisir et la culture, la CML met de l'avant une approche d'intégration auprès des familles pour qu'elles considèrent la culture comme un loisir au même titre qu'une activité sportive. Nous misons donc sur la médiation adaptée aux familles en développant une offre destinée aux plus petits. Nous mettons également en place une tarification spécifique pour que les familles aient accès aux attraits patrimoniaux du Vieux-Saint-Eustache.

Les camps de jours sont un autre public à développer. Ils devraient être sensibilisés à côtoyer nos lieux culturels pendant la saison estivale. Nous faisons difficilement concurrence à d'autres attraits comme les parcs d'attractions et les glissades d'eau.

Dans une perspective de démocratisation de la culture, nous suggérons aussi de rendre accessibles les ressources culturelles afin de faciliter la chaîne à l'école entre les élèves, les parents et le personnel scolaire. Il importe de trouver des moyens de surmonter les barrières organisationnelles. Les municipalités peuvent jouer un rôle en la matière. Par exemple, la Ville de Saint-Eustache a mis sur pied des mesures incitatives pour encourager la fréquentation des lieux culturels en rendant l'accès gratuit à la Maison de la culture et du patrimoine (manoir Globensky) à ses citoyens.

Au final, la CML cherche à créer un environnement et une programmation d'activités qui favoriseront l'appropriation des lieux culturels par les citoyens de façon à ce que leur fréquentation devienne un automatisme.

### **AXE 3 LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT**

#### **3.1 Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture ? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place ? Comment les améliorer ?**

Les activités de la CML s'inscrivent dans le secteur muséal et les ressources financières pour ce secteur se font rares. La précarité financière constitue actuellement une menace continue et nuit au développement des institutions, elle met même parfois en jeu leur existence. Nous exposons ici les limites du système de reconnaissance et de soutien au fonctionnement des institutions muséales, pour ensuite fournir l'exemple d'une entente de service qui peut servir de modèle en ce qui concerne le financement d'organismes à but non lucratif dans ce secteur.

Certaines régions du Québec, comparativement à d'autres, sont particulièrement défavorisées par rapport au nombre d'institutions muséales reconnues et soutenues au fonctionnement. C'est le cas pour la région des Laurentides. On y retrouve seulement un centre d'exposition et un musée reconnus et soutenus, bien que la région compte plus de 569 000 habitants, soit 7 % de la population du Québec, et qu'elle soit la troisième

région touristique d'importance au Québec. D'ailleurs, aucune institution muséale mettant en valeur l'histoire et le patrimoine de la région n'est reconnue ni soutenue.

De plus, il serait souhaitable que le mécanisme de reconnaissance des institutions muséales, incluant les critères et niveaux de reconnaissance, tiennent compte, plus particulièrement dans le cas des régions défavorisées en terme d'institutions reconnues et soutenues, de leur répartition géographique pour une meilleure couverture régionale, de leur diversité, de leur offre, des thématiques couvertes et de leur accessibilité, en plus de leurs spécificités, de leur performance et du rôle qu'elles jouent au plan de la conservation.

Les institutions muséales de la région des Laurentides possèdent peu de ressources professionnelles et financières. Notre région, comparativement aux autres régions de la province, est nettement défavorisée en matière de ressources professionnelles et financières dans le secteur muséal. Les institutions muséales à but non lucratif bénéficient très souvent du travail de bénévoles dévoués pour assurer leurs activités de préservation, d'interprétation et de diffusion de l'histoire et du patrimoine. Ces personnes font un travail remarquable. Toutefois, aussi important soit-il, le bénévolat ne devrait pas remplacer le travail rémunéré de professionnels dans les postes clés. Ces derniers apportent une vision, des compétences et de l'expérience qui garantissent le succès et la distinction des institutions muséales au sein desquelles ils travaillent.

Malgré ce contexte régional, la CML se distingue par le professionnalisme de ses activités ainsi que par les hauts standards de qualité des produits et services qu'elles offrent à ses visiteurs. C'est pourquoi la CML aspire à obtenir une reconnaissance du MCCQ en tant que centre d'interprétation, d'autant plus qu'il n'y a aucune institution muséale reconnue et soutenue dans les secteurs de l'histoire et du patrimoine. Bien que le soutien au fonctionnement n'est pas immédiat après l'obtention d'une reconnaissance, elle permet du moins aux organismes de bénéficier de programmes d'aide financière tels que le volet quatre du Fonds du patrimoine culturel québécois pour la réalisation et le renouvellement des expositions permanentes.

D'ailleurs, avant que le MCCQ ne modifie les critères d'admissibilité au volet quatre du Fonds du patrimoine culturel québécois pour la réalisation et le renouvellement des

expositions permanentes, la CML a pu bénéficier à deux reprises de ce programme puisqu'elle était un partenaire de l'entente de développement culturel intervenue entre le MCCQ et la ville de Saint-Eustache. Cependant, pour le présent appel de projets en cours, la CML n'est maintenant plus admissible étant donné que les critères d'admissibilité ont été resserrés. La CML croit qu'il serait essentiel de revoir les critères d'admissibilité à ce programme afin de permettre à des institutions muséales professionnelles, qui ne sont ni reconnues ni soutenues, d'avoir accès à du financement afin de pouvoir continuer à offrir des expositions de grande qualité à ses visiteurs.

Ainsi, un financement accru de la part de la part du gouvernement québécois par l'augmentation des crédits alloués au soutien des institutions muséales, tenant compte de la reconnaissance de nouvelles institutions soutenues serait structurant pour notre région, mais aussi pour l'ensemble du réseau muséal québécois. L'augmentation du financement aux institutions muséales du milieu devrait nécessairement se faire en étroite collaboration avec des partenaires du milieu.

Par exemple, afin de permettre une plus grande harmonisation dans les actions entreprises pour mettre en valeur et promouvoir le potentiel touristique eustachois, la Ville de Saint-Eustache a confié à la CML, en 2005, le mandat d'assurer le développement des volets tourisme et patrimoine. La CML a notamment pour mission de gérer l'organisation des visites commentées des principaux lieux patrimoniaux du Vieux-Saint-Eustache ainsi que de voir à l'élaboration de la programmation d'expositions présentées à la Maison de la culture et du patrimoine (manoir Globensky). Ce partenariat s'étant révélé à la hauteur des attentes, la Ville de Saint-Eustache le reconduira sous peu pour une cinquième fois.

En conclusion, il est impératif pour la région des Laurentides que les institutions muséales, dont la mission est notamment de conserver et de mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de notre région soient reconnues et soutenues au fonctionnement afin de contribuer au développement de l'identité culturelle de notre région, tout en misant sur l'appropriation par les citoyens et leur sentiment d'appartenance.

## **Un réseau muséal régional**

En 2008, des institutions muséales de la région des Laurentides, en étroite collaboration avec le Conseil de la culture des Laurentides, ont fondé le Réseau muséal des Laurentides dans le but de permettre une meilleure concertation entre elles. Cet organisme vise essentiellement à renforcer la concertation et la collaboration des institutions muséales de la région.

### *Pourquoi un réseau muséal régional ?*

Un constat évident : la force d'un réseau soutenu et animé permet de mieux faire face à des problèmes récurrents tels le manque de personnel (plusieurs institutions n'en ont pas), le financement et l'isolement. De plus, il permet la mise en œuvre de projets structurants à la fois pour la région et les institutions muséales qui en sont membres.

La mise en place d'une visibilité commune du réseau destinée au grand public par la création, entre autres, d'outils de promotion ou encore l'échange et le partage d'expériences ne sont que des exemples parmi plusieurs autres des bienfaits engendrés par le Réseau. À cet effet, les projets réalisés notamment par les réseaux Médiat-Muse et Montmusée sont très inspirants.

### *Pour quels objectifs ?*

D'abord, mettre en commun nos ressources, la « richesse et complémentarité des collections, connaissance et documentation des fonds, pôles de compétences, équipements spécialisés <sup>1</sup> », permettant ainsi la valorisation des patrimoines complémentaires auprès des publics. S'ouvrir aussi à de nouvelles collaborations, entre autres avec le secteur du tourisme, la région des Laurentides étant la troisième région touristique du Québec.

En ce sens, pour la région des Laurentides, nous recommandons fortement de reconnaître et de soutenir une institution muséale phare (tel que décrit dans le rapport Corbo) dans le domaine des arts visuels ainsi qu'une institution muséale phare dans le domaine du patrimoine.

---

<sup>1</sup> Martine Jaoul (avril 2000), « Le réseau des musées pyrénéens », p. 47, *Musées & collections publiques de France*, no 225.

#### **4. RECOMMANDATIONS**

En résumé, les recommandations de la CML en ce qui concerne le renouvellement de la politique culturelle du Québec sont les suivantes :

- Gérer le patrimoine en fonction des valeurs qu'il représente pour la collectivité;
- Favoriser l'appropriation citoyenne des mesures de préservation et de sauvegarde du patrimoine;
- Faire une plus grande place au patrimoine culturel immatériel et mettre en place des mesures favorisant sa sauvegarde;
- Se baser sur des initiatives existantes liant les écoles aux milieux culturels pour y inclure les institutions muséales;
- Favoriser les activités de médiation culturelle qui placent les jeunes au centre de leur apprentissage;
- Développer des mesures incitatives qui amènent les visiteurs à considérer les activités culturelles au même titre que des activités de loisir;
- Accroître la reconnaissance et le soutien des institutions muséales tout en tenant compte du poids démographique des régions;
- Reconnaître et soutenir un réseau muséal régional animé par des institutions muséales phare;
- Reconnaître que l'implication de d'autres partenaires financiers, qu'il s'agisse du secteur privé ou des instances locales et régionales, ne doit pas signifier le désengagement de l'État à l'égard du fonctionnement des institutions muséales.